

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 02/12/2020

DELIBERATION
n° CFVU 2020-39

*relative à l'approbation de la désignation de trois personnalités extérieures
appelées à siéger à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire*

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6, L. 719-3 et D719-41 à D719-47,

Vu les statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole, notamment ses articles 37 et 40,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

La désignation des personnalités extérieures suivantes, appelées à siéger au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Toulouse 1 Capitole, est approuvée :

- Madame Aurélia BRUEL, Directrice des Ressources Humaines de la société CERBALLIANCE ;
- Maître Manuel FURET, Bâtonnier de l'ordre des Avocats de Toulouse ;
- Madame Laure MOUDEN, Proviseure du Lycée International Victor Hugo à Colomiers.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université et transmise au recteur de l'académie de Toulouse.

Le président de la commission de la formation et
de la vie universitaire,

